

navigable sur la baie d'Hudson et dans le détroit d'Hudson. J'espère que l'honorable ministre sera capable de satisfaire notre curiosité à cet égard.

L'honorable M. DANDURAND: J'essaierai de me procurer la déclaration que désire mon honorable ami. Naturellement, je connais quelle attitude il a prise à ce sujet dans le passé. Je crois qu'il faisait partie du comité de cette Chambre, qui a fait un rapport unanime en faveur de la construction de cette route, mais il était quelque peu nerveux et avait des doutes au sujet de la navigabilité de la baie d'Hudson.

L'honorable M. DANIEL: La majorité de cette Chambre approuva le rapport qui n'avait pas reçu l'assentiment de tous les membres du comité et qui avait été adopté sur division.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne sais pas si la question a été mise aux voix, mais d'après nos minutes, le rapport semble avoir été adopté unanimement. Toutefois je n'irai pas jusqu'à dire que le Sénat l'a adopté sans divergence d'opinions, car je me rappelle que mon honorable ami de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain) et mon honorable ami de St-John (l'honorable M. Daniel) ne paraissaient pas favorables au projet, et qu'ils doutaient de la navigabilité du détroit d'Hudson.

L'honorable M. DANIEL: J'ai démontré clairement que les conclusions du rapport soumis à cette Chambre, et adopté par la majorité de ses membres, ne pouvaient être tirées des témoignages entendus par le comité.

L'honorable M. DANDURAND: Eh bien! en nous basant sur le coût des ports de St-John et de Halifax, nous allons essayer d'éviter la même erreur.

L'honorable M. DANIEL: Mais pour se rendre à ces ports, il n'était pas nécessaire, comme il l'est dans le cas de Nelson, de construire une flotte de navires spéciaux.

Il est ordonné que le motion pour la deuxième lecture du Bill soit placée à l'ordre du jour pour demain.

BILLS D'INTERET PRIVE

Les bills suivants sont déposés:

Bill 4, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—(L'honorable M. Willoughby).

Bill 5, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.—(L'honorable M. Gordon).

L'honorable M. DANIEL.

Bill 18, intitulé: Loi ayant pour objet de changer le nom de la Compagnie d'Express de la Puissance en celui de "Compagnie de messageries canadienne du Pacifique".—(L'honorable M. Haydon).

RENOI DE DOCUMENTS A L'ASSOCIATION DES VETERANS DE LA GRANDE GUERRE

L'honorable M. BELCOURT propose:

Que les documents mentionnés comme pièces A, B et C et jointes à la déclaration statutaire d'Albert Henry Yetman secrétaire-trésorier de l'Association des vétérans de la Grande guerre, district provincial du Manitoba, produites au cours de l'enquête du comité spécial sur l'administration du fonds de cantine et d'invalidité, etc., soient renvoyés à ladite Association.

La motion est adoptée.

COMITE DES BILLS D'INTERET PRIVE

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que le nom de l'honorable M. Béique soit substitué à celui de l'honorable M. Boyer dans le comité permanent des bills privés.

La motion est adoptée.

ENLEVEMENT DE PORTRAITS DANS LE SENAT

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'honorable M. TANNER: Je veux appeler l'attention de cette Chambre sur un sujet que mes honorables amis de la droite et les sénateurs qui sont plus anciens que moi, connaissent probablement mieux moi. Quelques membres du Sénat désirent savoir ce qu'est devenu un très joli portrait de la reine Victoria, lequel, je crois, avait une importance historique en même temps qu'une grande valeur artistique, et que l'on m'a dit être la propriété du Sénat. Je crois savoir que ce portrait était autrefois au Parlement de Montréal, et qu'il a été sauvé lors de l'incendie de cet édifice. On l'emporta ensuite à Ottawa, où pendant longtemps, il fut suspendu dans le couloir, tout près de l'entrée de cette Chambre, et quand un autre incendie détruisit l'édifice que celui-ci a remplacé, ce portrait fut encore sauvé par les fonctionnaires du Sénat. On me dit que depuis ce temps, le Sénat a perdu la possession de cette peinture—je ne sais pour quelle raison—et qu'elle est maintenant suspendue dans un des bureaux de la Chambre des Communes.

Mon but en appelant l'attention de la Chambre sur la perte de ce portrait est de lui demander si cela ne vaut pas la peine que le Sénat fasse reconnaître son droit de recouvrer la propriété de cette peinture. Quelques mem-